



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

psychotropes

Question écrite n° 112076

## Texte de la question

Mme Françoise de Panafieu attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur la surconsommation de psychotropes par les Français et plus précisément de tranquillisants et somnifères de la classe des benzodiazépines. Cette consommation est deux fois supérieure à la consommation des pays européens limitrophes de la France. En novembre 2004, lors d'une réponse à une question écrite, le ministre de la santé indiquait que les benzodiazépines faisaient, depuis le début des années 1980, l'objet d'une surveillance active des centres régionaux de pharmacovigilance et des centres d'évaluation et d'information sur la pharmacodépendance. Il ajoutait que cette surveillance avait permis d'identifier trois types de risques : des « troubles du comportement parfois violents », des « usages criminels à travers notamment la soumission médicamenteuse » et des « dépendances et usages abusifs chez les sujets toxicomanes ». Par ailleurs, le ministre indiquait que, depuis 1996, l'AFSSAPS avait mis en place plusieurs groupes de travail « chargés d'élaborer des recommandations visant à améliorer le bon usage, limiter la surconsommation et éviter l'usage détourné des psychotropes ». Suite à ces différentes prises de conscience, le risque de dépendance et le risque de tendance suicidaire chez les sujets dépressifs ont été inscrits dans les rubriques détaillant les caractéristiques du produit (RCP). En outre, le ministre ajoutait que les prescripteurs avaient été alertés sur ces effets secondaires. Mais on constate aujourd'hui que la consommation de ces médicaments est toujours très importante, voire en hausse depuis la création de nouvelles molécules, et que les risques qui ont été identifiés, et qui sont loin d'être anodins, ne sont pas suffisamment expliqués aux patients. À cet égard, ces derniers consultent de plus en plus les sites internet dédiés à la santé. Or il apparaît que le « risque de troubles du comportement » et le « risque de tendance suicidaire » sont rarement évoqués. Or on sait aujourd'hui de manière certaine que ces médicaments sont responsables de « passages à l'acte ». Ils sont également de plus en plus mis en cause dans les cas d'insomnie résistante. Par ailleurs, une étude de l'INSERM, annexée au rapport sur le bon usage des médicaments psychotropes de l'Office parlementaire d'évaluation des politiques de santé, présente l'homéopathie et la phytothérapie comme des alternatives à la consommation de psychotropes. Elle lui demande s'il ne faudrait pas enfin limiter sérieusement la consommation de psychotrope et envisager une politique de substitution en se tournant vers des médecines moins agressives comme l'homéopathie ou la phytothérapie.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Françoise de Panafieu](#)

**Circonscription :** Paris (16<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 112076

**Rubrique :** Pharmacie et médicaments

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 5 décembre 2006, page 12653